



Compte rendu de l'Assemblée générale Ordinaire ARLoD du Jeudi 5 juin 2025

Congrès Urgences 2025 – Palais des Congrès – Porte Maillot Paris

Début de la réunion : 17h15

1 – Rapport du Président sur les activités de l'Association 2024-2025

Un point au 20 mai 2025 a été réalisé et adressé à tous les membres. Il sera mis sur le site

www.arlod.fr avec le compte rendu de l'Assemblée générale.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

2 – Rapport financier sur les comptes de l'exercice 2024 et budget prévisionnel 2025

La DGS avait accordé une subvention de 20 000 euros à ARLoD pour l'année 2024.

Pour l'année 2024, les dépenses les plus importantes ont été l'organisation du séminaire ARLoD du 21 mars 2024 et la mise en place de l'application Géo'Line.

Le déficit sera couvert grâce à nos réserves financières.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Pour l'année 2025, le budget devrait être à l'équilibre avec la subvention demandée à la DGS.

3 – Quitus aux administrateurs sortants

Quitus voté à l'unanimité.

4 – Points sur les propositions de loi déposées.

Trois propositions de loi ont été déposées :

- N° 782 - Mr Hubert OTT : visant à simplifier et améliorer la législation et la réglementation en vigueur concernant les DAE (*Texte non discuté à ce jour*).
- N° 1090 – Mr Laurent MAZAURY : visant à garantir la maintenance des DAE (*Proposition non discutée à ce jour, mais aujourd'hui "transpartisane"*).
- N° 1229 – Mr Salvatore CASTIGLIONE : visant à généraliser la connaissance et la maîtrise des gestes de premiers secours tout au long de la vie (*Cette proposition est la reprise de la proposition faite par Mme Béatrice DESCAMPS, qui n'avait pu être discutée du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale. Ce nouveau texte a été adopté par la commission des affaires sociales mais n'a pas été voté en séance plénière*).

Il faut noter que les textes vont tous dans le sens des propositions d'amélioration de la prise en charge de l'arrêt cardiaque extra hospitalier du séminaire ARLoD de mars 2024 "Arrêt cardiaque extra hospitalier, de l'appel à la défibrillation précoce : où en sommes-nous ?"

5 – Point sur les relations avec la DGS et la base nationale des défibrillateurs (Géo'DAE)

Géo'DAE a, au 15 mai 2025, recensé 30% du parc actuel des DAE, estimé à 500 000 DAE.

Lors de deux communications au congrès Urgences 2025, ARLoD a présenté les données concernant la maintenance des DAE et de leur accès (mises à jour des articles de Resuscitation de 2024 et début 2025).

Il faut noter que les textes (lois, arrêtés, décrets) sont souvent ignorés des exploitants.

La loi "défibrillateurs" en définissant les ERP devant s'équiper a permis l'installation de nouveaux appareils, les "marchands" ayant fait leur travail commercial. Par contre, lors des installations, il y a eu peu de réunions d'initiation aux gestes qui sauvent et à l'utilisation des

DAE. Lors des passations de marché, c'est le prix qui a compté et trop de fournisseurs pour avoir la commande ont été jusqu'à indiquer qu'il n'y avait pas de maintenance à faire. Les exploitants ayant commandé dans le cadre de marchés groupés sont dans la même situation et ignorent le plus souvent leurs obligations.

Il faut de plus ajouter que les exploitants déclarant à une association de citoyen sauveteur pensent avoir répondu à l'obligation. Il faut remarquer que les associations de citoyen sauveteur sont plus présentes vis-à-vis du public que Géo'DAE n'ayant pas d'application permettant de visualiser les DAE recensés.

6 – Point sur l'intégration opérationnelle des DAE (Géo'DAE) dans les logiciels de gestion et de régulation des appels

Il faut toujours noter un gros retard sur ce point.

- Appli-SAMU permet à dix SAMU de disposer des données Géo'DAE et prochainement à onze.
- Le connecteur de Nexpublica (logiciel Centaure) n'est en place que dans un seul SAMU.
- BISOM est présent dans trois SAMU.
- RRAMU n'utilise pas Géo'DAE, compte tenu de l'obligation d'extraire l'ensemble des données et non des segments.
- EXOS devrait être opérationnel à fin juin 2025 et espérons que la date repoussée à plusieurs reprises sera respectée.

Il est évident que l'utilisation des données Géo'DAE par les SAMU permettrait d'informer les témoins d'un arrêt cardiaque et de gagner du temps pour une défibrillation précoce.

Le fait d'alerter les citoyens sauveteurs n'exonère pas le SAMU de sa responsabilité.

7 – Projets ARLoD 2025-2026

ARLoD continue son travail de promotion de la base Géo'DAE auprès des exploitants, des sociétés de maintenance, des fabricants et des services de secours (SAMU principalement) et est présent aux congrès médicaux (urgentistes et cardiologues). La promotion de Géo'Line reste une priorité pour faire avancer le recensement des DAE.

Par la suite et compte tenu de son expertise, ARLoD joue toujours son rôle de conseil et de réflexion sur l'environnement autour de l'arrêt cardiaque (avec la FFC, CIRCODEF ...), sur la définition de la maintenance des DAE (classe III), étape prioritaire avant de relancer des actions pour l'implantation de DAE dans les entreprises non ERP, les domiciles et ensembles d'habitation.

ARLoD restera très présent au niveau des médias répondant à toutes les interrogations concernant en particulier les DAE défaillants, les vols de DAE Il en est de même avec les milieux politiques qui malheureusement pensent qu'une fois un texte voté, il est appliqué.

Les actions seront menées dans le même esprit d'information claire et précise que pour la participation au documentaire "Zéro battement par minute", à l'émission Parlons Bien-être, l'entretien de Top Santé ou à l'article de Santé Magazine de juin 2025.

ARLoD est à la recherche de financements pour développer des projets (vols des DAE, sensibilisation du public à la nécessité d'agir en présence d'un arrêt cardiaque (rôle du premier témoin), ciblage particulier des jeunes ...).

8 – Questions diverses

Aucune

Fin de l'assemblée générale : 18h30

ARLoD, Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901
75 rue Saint Charles 75015 – Paris – Siret 511 002 412 00019 – www.arlod.fr
La Banque Postale CCP – RIB 20041 00001 5758172N020 30